



HUMAINE
>>>> CRÉATIVE
AUDACIEUSE

***POUR UNE PLUS GRANDE ACCESSIBILITÉ EN
ÉDUCATION, UNE RECHERCHE DISTINCTIVE ET
INNOVANTE, ET UN IMPACT ACCRU SUR LE
DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL***

**Mémoire de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue sur la
révision de la Politique québécoise de financement des universités**

20 juin 2023

MISE EN CONTEXTE

L'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) est une université humaine, créative et audacieuse démontrant depuis près de 40 ans un incroyable dynamisme en enseignement, en recherche et en création au sein des territoires qui l'accueillent. L'UQAT est active en Abitibi-Témiscamingue, dans le Nord-du-Québec, au Nunavik, dans les Hautes-Laurentides, à Montréal, sur la Côte-Nord ainsi qu'à l'échelle internationale et elle représente un moteur et un levier déterminant dans le développement social, culturel et économique au Québec.

L'Université offre une diversité de programmes d'études de haute qualité ancrés sur les besoins du milieu et prisés par le marché de l'emploi dans de nombreux domaines, soit l'éducation, la santé, le génie, la gestion, la psychoéducation, le travail social, l'art-thérapie, les études autochtones, la création numérique, la forêt, les mines, les eaux souterraines et l'environnement.

L'UQAT a un impact significatif sur la diplomation en offrant aux étudiantes et étudiants la possibilité de poursuivre des études supérieures sans avoir à quitter leur communauté; que ce soit à travers des études en présence dans l'un de ses huit campus et centres, ou à distance. L'effectif étudiant très diversifié permet à une multitude d'individus d'accéder à un enseignement universitaire de qualité tout en demeurant près de leur réseau de soutien. Ainsi, depuis 1983, cette accessibilité renforce la participation et le taux de diplomation en région, contribuant ainsi au développement socio-économique local.

En recherche, l'UQAT joue un rôle majeur dans l'avancement des connaissances et la résolution des problématiques propres à ses territoires d'ancrage, qui s'appliquent et rayonnent internationalement. Les chercheurs et les chercheuses de l'UQAT mènent des projets de recherche innovants et pertinents dans tous ses domaines d'études et performant particulièrement dans des domaines tels que les ressources naturelles (mines, forêts) et l'environnement, l'agriculture, les dossiers autochtones, l'autisme, les télécommunications, etc. Ces travaux de recherche contribuent à stimuler le développement économique régional, à soutenir les industries et à apporter des solutions durables aux enjeux spécifiques de la région, du Québec et de l'international.

RÉVISION DE LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS

Le financement adéquat des universités québécoises est fondamental pour leur bon fonctionnement, leur développement et leur capacité à réaliser leur mission d'enseignement, de recherche et de développement. D'emblée, l'UQAT exprime son plein soutien aux mémoires déposés par l'Université du Québec (UQ) et le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) concernant la révision de la Politique québécoise de financement des universités. Les enjeux soulevés dans ces mémoires sont essentiels pour garantir le bon fonctionnement des universités, répondre aux besoins des étudiants et des étudiantes, favoriser leur réussite académique et soutenir de façon adéquate la recherche universitaire.

Les défis et les enjeux sont nombreux pour les universités et certains d'entre eux préoccupent l'UQAT de façon plus particulière. Sans être limitatif, voici une série d'éléments, en lien avec le financement, qui influencent directement le développement ainsi que la réalisation de la mission essentielle de l'Université :

- la mission de développement régional des universités;
- la formation à distance;
- le financement des étudiants et des étudiantes à temps partiel;
- l'accompagnement des étudiants et des étudiantes de première génération;
- le financement des étudiants et étudiantes autochtones;
- les enjeux liés à une faible cote de rendement académique;
- la promotion de la langue française pour les immigrants et la présence en région;
- le logement étudiant;
- l'ouverture internationale;
- l'insuffisance du soutien à la recherche;
- la cybersécurité;
- le sport universitaire.

Bien que tous ces éléments méritent une attention particulière par le gouvernement dans la révision de la politique de financement, ce mémoire, complémentaire à ceux des groupes précédemment nommés, vise à mettre l'accent sur deux enjeux importants et plus précisément propres au contexte de l'UQAT : la mission de développement régional à travers l'enveloppe « mission-région » et la formation à distance.

ENVELOPPE MISSION-RÉGION

Le soutien financier apporté par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) à la mission de l'UQAT et son impact sur le développement régional est un élément crucial à souligner. Par ce financement, le ministère reconnaît l'importance de l'UQAT en tant qu'établissement d'enseignement supérieur ancrée dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, des Hautes-Laurentides, le Moyen-Nord et le Nunavik, ainsi que son rôle clé dans le développement économique, social et culturel de ces territoires.

Ces enveloppes avaient été mises en place à partir des années 1999-2000 afin de compenser le surcoût d'enseignement des universités en région dû à leur plus petite taille et à soutenir leur rôle régional. Selon les règles budgétaires, ces enveloppes visaient notamment à :

- Couvrir des frais de déplacement administratifs;
- Couvrir des frais de transport de marchandises;
- Soutenir des créneaux de recherche particuliers;
- Assurer la vitalité des régions.

Depuis la mise en place de ces enveloppes, le soutien financier accordé a permis d'offrir des programmes d'études de qualité, d'investir dans la recherche et l'innovation et de répondre aux besoins spécifiques des régions. On ne pourrait imaginer une université établie en Abitibi-Témiscamingue qui ne pourrait faire de l'enseignement et de la recherche dans des domaines aussi importants que l'industrie minière et forestière et les études autochtones. Ces investissements financiers contribuent directement à renforcer la mission des universités établies en région dans le développement de leurs collectivités, en favorisant la formation de la main-d'œuvre qualifiée et en soutenant la recherche appliquée à ces domaines. Ces investissements dans les régions ont des impacts indéniables, mais, encore plus important, apportent une contribution pertinente et significative au développement du Québec.

Le ministère doit continuer de reconnaître que les universités jouent un rôle clé dans la création d'emplois, la stimulation de l'entrepreneuriat et la promotion du développement durable des régions. En soutenant financièrement la mission régionale des universités, le ministère permet la réalisation d'initiatives visant à renforcer le tissu social et économique des collectivités et favorise la création d'un environnement propice à la croissance et à l'innovation.

Par ailleurs, ce soutien financier est essentiel pour garantir la pérennité des universités et pour renforcer leur impact dans les régions où elles sont implantées. Grâce à ce soutien financier, l'UQAT est en mesure de poursuivre ses activités académiques, de promouvoir la diplomation en région, de

produire des connaissances dans des domaines prioritaires au développement économique des régions et du Québec et de contribuer activement au développement socio-économique local.

Depuis 1999, plusieurs variantes de cette enveloppe « mission-région » ont été produites par le gouvernement du Québec. À l'automne 2018, plusieurs universités du réseau de l'Université du Québec avaient déposé un mémoire intitulé : « Financement des établissements en région de l'Université du Québec : enjeux et solutions ». Ce document, toujours d'actualité et disponible en annexe à ce mémoire, permet de bien saisir l'importance et la nécessité de maintenir une enveloppe similaire. L'UQAT encourage le gouvernement du Québec à poursuivre le financement particulier des universités situées dans les régions.

FORMATION À DISTANCE

Un autre enjeu crucial est celui de la formation à distance et son impact sur l'accessibilité à l'éducation, ainsi que les problèmes de rétention des étudiants et des étudiantes. La formation à distance offre une opportunité précieuse d'accéder à l'enseignement supérieur pour un plus grand nombre d'étudiants et d'étudiantes, en particulier ceux qui résident dans des régions éloignées ou qui ont des contraintes personnelles ou professionnelles.

La formation à distance a joué un rôle prépondérant dans le développement de l'UQAT. Avant même la création officielle de l'université en 1983, les professeurs et professeures en Abitibi-Témiscamingue initiaient des formations à distance et le personnel enseignant de l'époque a même contribué significativement à la mise sur pied de l'Université TÉLUQ. Ainsi, au fil des 40 dernières années, l'UQAT s'est démarquée par :

- La qualité de ses programmes offerts à distance;
- Sa méthode unique et novatrice d'enseignement à distance;
- La disponibilité de son corps professoral et enseignant;
- L'accompagnement du personnel de soutien tout au long du parcours académique;
- L'approche humaine faisant de l'UQAT un milieu rassurant pour réaliser un projet d'études;
- Son service personnalisé et humain.

Grâce à cette marque distinctive, l'UQAT s'est particulièrement démarquée lors des dernières années pandémiques où une quantité impressionnante d'étudiants et d'étudiantes l'ont choisie afin d'amorcer ou poursuivre leurs études postsecondaires à distance.

Cependant, malgré l'expertise et la notoriété de l'UQAT en formation à distance, il est important de souligner que la mise en place et le maintien d'une formation à distance de qualité nécessitent un financement d'un niveau équivalent au financement pour les étudiants et les étudiantes en présentiel. Les ressources technologiques, les plateformes d'apprentissage en ligne, les infrastructures réseau et le soutien technique sont autant d'éléments essentiels pour offrir une expérience d'apprentissage en ligne optimale. En outre, le soutien à la population étudiante est d'une importance capitale dans le contexte de la formation à distance. Celle-ci peut être confrontée à des défis particuliers tels que l'isolement, le manque de contacts sociaux et l'autodiscipline requise pour suivre des cours à distance. Il est donc essentiel de mettre en place des services de soutien adaptés, tels que des tutorats en ligne, des ressources d'apprentissage interactives et un accompagnement pédagogique personnalisé, afin de favoriser la rétention des étudiants et des étudiantes ainsi que leur réussite académique.

Un financement adéquat permettra aux universités produisant une formation à distance de haut niveau de développer et de maintenir ces ressources, garantissant ainsi la qualité de cette formation et favorisant l'accessibilité à l'éducation pour tous les étudiants, peu importe leur situation géographique ou leurs contraintes.

La formation à distance représente une opportunité majeure pour accroître l'accessibilité à l'éducation, mais elle nécessite un financement adéquat pour maintenir la qualité de la formation et assurer un soutien efficace aux étudiants. En investissant dans ces domaines depuis sa création, l'UQAT répond aux besoins de ses personnes étudiantes à distance, encourage leur rétention et contribue à une expérience d'apprentissage enrichissante et équitable pour tous.

D'AUTRES PRÉOCCUPATIONS PARTICULIÈRES

Dans une optique d'accessibilité aux études universitaires et de réussite des étudiants et des étudiantes, l'UQAT est d'avis que plusieurs autres enjeux liés au financement des universités méritent une attention particulière, en commençant par le **financement des études à temps partiel**. De nombreux étudiants et de nombreuses étudiantes optent pour des études à temps partiel pour concilier leurs responsabilités professionnelles et personnelles. Afin de faciliter l'accès à l'éducation pour ces personnes, il est essentiel de mettre en place des mécanismes de financement adaptés à leurs besoins spécifiques, tels que des bourses et des prêts étudiants à taux préférentiel.

L'impact du financement diffère également selon que l'université accueille des étudiants à temps partiel ou à temps complet. Les personnes étudiantes à temps complet génèrent un revenu plus important pour l'université grâce aux frais de scolarité plus élevés et à une charge de cours plus importante. En conséquence, leur contribution financière joue un rôle considérable dans le financement global de l'université. D'autre part, les étudiants à temps partiel peuvent représenter un défi financier pour l'université. Étant donné qu'ils sont inscrits à moins de cours, ils génèrent moins de revenus en termes de frais de scolarité. Par conséquent, l'université peut se retrouver avec des ressources financières limitées pour soutenir pleinement les programmes et les services à l'éducation (services aux étudiants, registrariat, etc.) de ces étudiants et ces étudiantes. Afin de surmonter les défis financiers liés à l'accueil des personnes étudiantes à temps partiel, la révision de la Politique québécoise de financement des universités offre une opportunité intéressante au MES afin de soutenir les universités qui les accueillent. Ces étudiants et ces étudiantes apportent également des avantages importants aux universités en termes de diversité et de maintien d'un taux d'inscription élevé dans certains programmes, et ce, tout en contribuant à hausser le niveau de scolarité et ainsi à contribuer directement la richesse des québécois.

Dans la même logique, il est essentiel de fournir un accompagnement supplémentaire, des ressources pédagogiques et un soutien financier adapté pour aider d'autres groupes à surmonter leurs défis et à réussir leurs études, comme **les étudiants et étudiantes autochtones**, celles et ceux de **première génération** ou encore les personnes présentant une **faible cote de rendement académique** (cote R) lors de leur admission à l'université. Pour éviter la sélection sociale et donner une chance équitable à toutes et tous, des programmes de financement spécifiques à ces groupes pourraient constituer des leviers importants pour les universités.

Dans un autre ordre d'idées, la **prestation de services pour les étudiantes et étudiants internationaux** constitue un autre enjeu à considérer. En tant qu'institutions situées au Québec, les universités francophones sises en région jouent un rôle essentiel dans la promotion de la langue française, notamment pour les personnes immigrantes. Les universités devraient recevoir un soutien

financier supplémentaire pour offrir des programmes de français langue seconde adaptés aux besoins des étudiants immigrants.

Un autre enjeu criant dans plusieurs régions du Québec est celui du **logement étudiant**. À l'instar de nombreuses universités, l'UQAT accueille un nombre croissant d'étudiantes et d'étudiants internationaux et de l'extérieur de la région. Pour répondre à leurs besoins spécifiques, il est essentiel de prévoir une enveloppe dédiée pour les logements étudiants en région, particulièrement dans les régions où la pénurie de logement se fait le plus sentir. Les étudiants internationaux contribuent à la diversité et à la richesse de l'université et des communautés. Il est donc primordial de leur offrir des logements sûrs, abordables et adaptés à leurs besoins.

Par ailleurs, toutes les universités doivent désormais être en mesure de participer activement aux **échanges internationaux et aux collaborations universitaires** à l'échelle mondiale. Un financement accru permettrait de soutenir les partenariats internationaux, les programmes d'échanges d'étudiants et les activités de recherche conjointes. Cela permettrait aux personnes étudiantes et aux chercheurs et chercheuses de bénéficier d'une expérience internationale enrichissante et d'ouvrir de nouvelles perspectives académiques et professionnelles.

La **cybersécurité** représente un autre enjeu majeur dans le paysage universitaire actuel, autant pour l'enseignement que pour la recherche. Les universités devraient bénéficier d'une enveloppe dédiée pour renforcer leur capacité à faire face aux menaces informatiques et protéger les données sensibles de leurs personnes étudiantes et de leur personnel. Un soutien financier adéquat aux investissements dans des infrastructures technologiques sécurisées, des formations spécialisées pour le personnel et des outils de prévention des cyberattaques sont nécessaires pour garantir un environnement d'apprentissage et de recherche sûr et protégé.

Enfin, le **sport universitaire** est un enjeu qui intéresse nouvellement l'UQAT et qui est aligné avec plusieurs orientations gouvernementales. Le sport joue un rôle essentiel dans le développement personnel des étudiants et des étudiantes, contribue à la création d'un sentiment d'appartenance à l'université ainsi qu'à la persévérance scolaire, à la réussite académique et à la santé globale des individus. Toute université qui le souhaite devrait recevoir un soutien financier pour développer ses programmes sportifs, offrir des installations adéquates et soutenir la participation des étudiants-athlètes aux compétitions interuniversitaires. Afin de favoriser le développement du sport universitaire dans toutes les régions du Québec, les réalités démographiques et géographiques doivent être considérées dans la mise en place d'une structure et de son financement.

CONCLUSION

En conclusion, les universités québécoises font face à de nombreux défis en termes de financement. Chaque université possède des caractéristiques et un contexte qui leur sont propres, mais plusieurs enjeux les rassemblent. En ce sens, l'UQAT réitère son appui aux recommandations déposées par l'Université du Québec et le Bureau de coopération interuniversitaire dans leurs mémoires respectifs, tout en soulevant quelques préoccupations particulières.

Les enjeux liés à la mission de développement régional, à la formation à distance, au financement de la population étudiante à temps partiel et autochtone, à l'accompagnement des étudiants de première génération, au renforcement de la recherche, à la promotion de la langue française pour les immigrants, au logement étudiant en région, à l'ouverture internationale, à la cybersécurité et au sport universitaire doivent d'être pris en considération dans la nouvelle Politique québécoise de financement des universités.

De façon plus particulière, l'UQAT souhaite continuer à offrir une éducation de qualité, une recherche pertinente et à jouer un rôle important dans le développement de ses nombreux territoires d'ancrages et pour l'ensemble du Québec. Il est par ailleurs important de reconnaître que la formation à distance, qui permet de contribuer largement à l'accessibilité des études supérieures, n'est pas synonyme d'éducation à faible coût. Des investissements continus dans les infrastructures technologiques et les ressources pédagogiques sont nécessaires pour assurer la qualité de cette forme d'enseignement.

Il est essentiel que le gouvernement accorde une attention particulière à ces priorités de financement, afin de soutenir les objectifs globaux d'accessibilité, d'excellence académique et de développement régional. Une répartition équitable des enveloppes financières entre les établissements d'enseignement universitaire permettra de garantir une égalité des chances et de favoriser la réussite de l'ensemble des étudiants et des étudiantes universitaires.

En somme, un financement adéquat est crucial pour soutenir les besoins spécifiques des universités et pour leur permettre de continuer à jouer leur rôle essentiel en enseignement et en recherche et, ultimement, pour accroître leur impact hautement significatif sur le développement économique, social et culturel des régions du Québec.

ANNEXE

Financement des établissements en région de l'Université du Québec : enjeux et solutions

Université du Québec à Trois-Rivières

Université du Québec à Chicoutimi

Université du Québec à Rimouski

Université du Québec en Outaouais

Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

Automne 2018

1. Mise en contexte

La formation universitaire est un investissement qui contribue à l'épanouissement des personnes et à la prospérité des nations. Alors que la demande pour les diplômes universitaires va en croissant, le pourcentage de la population québécoise titulaire d'un tel grade est insuffisant pour maintenir la capacité du Québec à participer de plain-pied à une société du savoir. En outre, malgré des progrès importants, il demeure toujours des inégalités dans la capacité de certains groupes de la population québécoise à atteindre l'université. C'est notamment le cas des étudiants de première génération. Or, il est démontré que la proximité d'un lieu d'études demeure l'un des principaux facteurs favorisant leur accès à l'université.

Partout des besoins de formation universitaire existent : les écoles, les hôpitaux, les entreprises, les personnes en détresse et les milieux fragilisés ont tous besoin de diplômés universitaires. Le déploiement de l'offre de formation des établissements de l'Université du Québec sur le territoire québécois témoigne de leur engagement à répondre aux attentes exprimées par des personnes, des organismes, des municipalités, des commissions scolaires ou des entreprises de leur milieu d'ancrage.

Répondre à tous ces besoins est un défi de taille pour les établissements en région de l'Université du Québec. Ils doivent offrir un portefeuille de formations varié sur un large territoire, peu densément peuplé, ce qui exige des lieux d'enseignement afin de mieux rejoindre la population à l'intérieur d'une distance raisonnable. En conséquence, on observe également des cohortes d'étudiants plus restreintes à l'intérieur des programmes qu'ils offrent, ce qui représente un défi de rentabilisation des activités d'enseignement par la formule de financement actuelle.

Par-delà la formation de la relève dans les régions, laquelle représente une contribution capitale puisque les jeunes quittant leur milieu pour faire leurs études universitaires risquent de ne pas y retourner une fois diplômés, les établissements de l'Université du Québec dynamisent la vie économique, sociale, culturelle des milieux où ils sont implantés. Les établissements sont :

- Des employeurs majeurs et des acheteurs de biens et de services;
- Des bassins de personnel hautement qualifié capable de concourir, par leur recherche ou leur expertise professionnelle, aux efforts d'organisation et de développement du milieu;
- Des lieux d'animation et de soutien à la vie culturelle et sportive de leur milieu;
- Ce sont des facteurs d'attraction générant de la visibilité et des retombées économiques par exemple grâce aux colloques, congrès et conférences de toute nature qu'ils organisent.

L'enracinement des établissements de l'Université du Québec dans les grandes régions du territoire québécois, depuis la fin des années soixante, a très certainement été l'une des clés de la vitalité de ces régions, nécessaires à l'avenir du Québec et complémentaires à ses grandes agglomérations urbaines.

Le rôle régional de ces établissements mérite donc une reconnaissance explicite dans la formule de financement des universités québécoises.

2. Le financement particulier des établissements en région du réseau de l'Université du Québec jusqu'en 2017-2018

Conscient de la situation, c'est à partir de l'année 1999-2000 que le gouvernement a offert aux établissements en région du réseau de l'Université du Québec des subventions particulières afin de :

1. compenser leur surcoût d'enseignement;
2. soutenir leur rôle régional.

À partir de cette année, les règles budgétaires sont venues définir à la fois le modèle de répartition des différentes enveloppes destinées à cette fin ainsi que les objectifs qu'elles visaient. Les enveloppes destinées aux établissements en région qui sont apparues au fil du temps aux règles budgétaires des universités sont les suivantes :

- L'enveloppe *Régions* de la subvention générale (déclinée en cinq volets, voir plus bas);
- L'enveloppe *Universités de taille modeste sises en région* du réinvestissement de 2006;
- L'enveloppe *Aide aux universités de taille modeste sises en région* des ajustements particuliers;
- Une partie de la portion fixe de l'enveloppe *Soutien à l'enseignement et à la recherche*;
- L'enveloppe *Subvention de recherche (FIR)* des ajustements particuliers.

L'enveloppe *Régions* était répartie en cinq volets :

- *Rayonnement*
- *Éloignement*
- *Taille*
- *Recherche (Partenariat en région)*
- *Rendez-vous national des régions*

Ces enveloppes avaient été mises en place à partir de 1999-2000 afin de compenser le surcoût d'enseignement des universités en région dû à leur plus petite taille et à soutenir leur rôle régional. Selon les règles budgétaires, ces enveloppes visaient notamment à :

- Couvrir des frais de déplacements administratifs
- Couvrir des frais de transport de marchandises
- Soutenir des créneaux de recherche particuliers
- Assurer la vitalité des régions

En effet, selon les règles budgétaires, trois de ces volets étaient exclusivement destinés à soutenir le rôle régional des établissements en région :

- *Éloignement* : prévu pour « financer les coûts additionnels engendrés par les frais de transport pour les frais de déplacements administratifs compte tenu que la plupart des

rencontres du réseau de l'Université du Québec et de l'ensemble des universités ont lieu dans les grands centres de Québec et Montréal et pour les frais de services de transport de marchandises dans le secteur des approvisionnements » (Règles budgétaires 2000-2001);

- *Recherche (Partenariat en région)* : finance des créneaux de recherche particuliers, soit le développement régional à l'UQAT, la forêt et l'aluminium à l'UQAC ainsi que les secteurs des pâtes et papiers et de l'hydrogène à l'UQTR (Calculs définitifs 2000-2001);
- *Rendez-vous national des régions* : instauré pour « assurer la vitalité des régions » (Calculs définitifs 2002-2003).

De plus, le rapport de 2006 d'un *Groupe de travail conjoint MELS – universités en région* (joint en annexe) a notamment permis d'établir que 32 % des volets *Rayonnement* et *Taille* de l'enveloppe *Régions* étaient prévus pour reconnaître leur rôle régional:

À l'exception de la partie fixe de l'enveloppe *Soutien à l'enseignement et à la recherche* spécifique aux établissements de plus petite taille sis en région, le reste de l'enveloppe *Régions* et les autres subventions étaient prévues pour compenser les coûts d'enseignement plus élevés des établissements en région :

- 68 % des volets *Rayonnement* et *Taille* de l'enveloppe *Régions*;
- 100 % de l'enveloppe *Universités de taille modeste sises en région* du Réinvestissement de 2006;
- 100 % de l'enveloppe des ajustements particuliers *Aide aux universités de taille modeste sises en région*;

Ainsi, pour l'année qui a précédé la révision de la formule de financement des universités (2017-2018), les universités en région du réseau de l'Université du Québec se sont partagé 63,5 M\$ en subventions reconnaissant leur surcoût d'enseignement (39,7 M\$) ET leur rôle régional (23,8 M\$). Le rapport de 2006 du *Groupe de travail conjoint MELS – universités en région* reconnaissait cependant que la compensation pour leur surcoût d'enseignement était insuffisante. Une évaluation des coûts d'enseignement qui n'étaient pas couverts par la grille de pondération ou les compensations octroyées à cet effet aux établissements en région du réseau de l'Université du Québec estimait, pour la seule année 2009-2010, que leur manque à gagner était de plus de 30 M\$.

Tableau 1

Subventions dédiées à supporter le rôle régional et à couvrir le surcoût d'enseignement des établissements en région du réseau de l'Université du Québec en 2017-2017.*

	\$	Manque à gagner
Surcoût d'enseignement	39,7 M\$	Évalué à 30 M\$ en 2009-2010
Rôle régional	23,8 M\$	Non évalué

* Le détail des montants rapportés se trouve au tableau de l'annexe 1.

3. Modifications apportées à la formule de financement à partir de 2018-2019

Avec la révision de la formule de financement des universités, trois des quatre enveloppes de la subvention de fonctionnement destinées exclusivement aux universités en région ont été abolies :

- L'enveloppe **Régions** de la subvention générale, qui se déclinait en cinq volets : *Rayonnement, Éloignement, Taille, Recherche (Partenariat en région)* et *Rendez-vous national des régions*;
- L'enveloppe *Universités de taille modeste sises en région*;
- L'enveloppe *Aide aux universités de taille modeste sises en région*;

Seule la majoration de la portion fixe de l'enveloppe *Soutien à l'enseignement et à la recherche* consentie spécifiquement aux universités en région a été conservée. Pour sa part, L'enveloppe *Subvention de recherche (FIR)* des ajustements particuliers a été réallouée à l'ensemble des universités québécoises dans l'enveloppe *Terrains et bâtiments – recherche* à partir de 2015-2016 dans le cadre de la réforme du financement des frais indirects de la recherche.

Tableau 2

Modifications apportées aux subventions destinées aux établissements en région avec la révision de la formule de financement des universités.

Ancienne formule	Nouvelle formule
Enveloppe Régions (volets <i>Rayonnement, Éloignement, Taille, Recherche (Partenariat en région)</i> et <i>Rendez-vous national des régions</i>)	Abolie
Enveloppe <i>Universités de taille modeste sises en région</i>	Abolie
Enveloppe <i>Aide aux universités de taille modeste sises en région</i>	Abolie
Enveloppe <i>Subvention de recherche (FIR)</i>	Abolie (en 2015-2016)
Majoration de la partie fixe de l'enveloppe <i>Soutien à l'enseignement et à la recherche</i>	Rehaussée
	Enveloppe <i>Ajustements pour les établissements de plus petite taille</i> (ajoutée)

La nouvelle formule de financement mise en œuvre en 2018-2019 a permis de compenser adéquatement ces établissements pour leur surcoût d'enseignement grâce à l'ajout de la nouvelle enveloppe *Ajustements pour les établissements de plus petite taille*. Avec cette enveloppe, les établissements en région du réseau de l'Université du Québec ont obtenu 54,3 M\$ pour couvrir leur surcoût d'enseignement. Ils obtiennent une couverture de leurs coûts d'enseignement similaire à ce qui est observé dans les autres universités.

Toutefois, cette enveloppe a été mise en place en grande partie grâce à la récupération des montants des trois enveloppes abolies en 2018-2019 (*Régions, Universités de taille modeste sises en région* et *Aide aux universités de taille modeste sises en région*).

Le soutien du rôle régional des cinq établissements en région du réseau de l'Université du Québec ne repose plus que sur la majoration de la portion fixe de l'enveloppe *Soutien à l'enseignement et à la recherche* consentie spécifiquement aux universités en région ainsi que le sur rehaussement de la subvention *Soutien à la réussite des étudiants autochtones* de deux d'entre elles, pour un total de 8,5 M\$.

Tableau 3

Subventions dédiées à supporter le rôle régional et à couvrir le surcoût d'enseignement des établissements en région du réseau de l'Université du Québec en 2018-2019.*

	\$	Manque à gagner
Surcoût d'enseignement	54,3 M\$	Aucun. Le taux de couverture des dépenses d'enseignement de ces établissements est similaire à l'ensemble des universités
Rôle régional	8,5 M\$	15,3 M\$. C'est le différentiel avec le montant de l'année précédente (23,8 M\$, voir Tableau 1). Les subventions dédiées à supporter le rôle régional des établissements ont en effet été réaffectée afin de financer leur surcoût d'enseignement.

* Le détail des montants rapportés se trouve au tableau de l'annexe 1.

Au final, la transition vers la nouvelle formule de financement a fait perdre aux cinq établissements en région du réseau de l'Université du Québec presque l'entièreté des financements dédiés à supporter d'autres coûts que ceux liés à l'enseignement. Leur manque à gagner pour la reconnaissance de leur rôle régional est de 15,3 M\$. Ils continuent cependant à assumer ce rôle ainsi que les dépenses à ce titre autrefois supportées par les subventions de fonctionnement.

La situation détaillée pour chacun des établissements concernés en ce qui a trait à l'évolution du montant des subventions destinées à couvrir leur rôle régional est présentée au tableau 4 (page suivante).

Lorsqu'on permet aux établissements de retrouver le niveau des subventions auxquels ils avaient droit en 2017-2018 pour soutenir leur rôle régional, le manque à gagner de 15,3 M\$ est réparti ainsi entre eux :

- UQTR : 2,1 M\$
- UQAC : 4,2 M\$
- UQAR : 3,3 M
- UQO : 2,1 M\$
- UQAT : 3,6 M\$

Tableau 4

Détail des subventions destinées à couvrir le rôle régional
des établissements en région du réseau de l'Université du Québec

Enveloppe	TOTAL	UQTR	UQAC	UQAR	UQO	UQAT
Allocations 2017-2018 (ancienne formule)						
Majoration de l'enveloppe <i>Soutien à l'enseignement et à la recherche*</i>	5 000,0 \$	1 000,0 \$	1 000,0 \$	1 000,0 \$	1 000,0 \$	1 000,0 \$
Part de l'enveloppe <i>Régions dédiée à soutenir le rôle régional</i>	18 773,0 \$	2 562,6 \$	5 233,4 \$	3 811,5 \$	2 587,6 \$	4 577,9 \$
TOTAL 2017-2018	23 773,0 \$	3 562,6 \$	6 233,4 \$	4 811,5 \$	3 587,6 \$	5 577,9 \$
Allocations 2018-2019 (nouvelle formule)						
Majoration de l'enveloppe <i>Soutien à l'enseignement et à la recherche*</i>	7 500,0 \$	1 500,0 \$	1 500,0 \$	1 500,0 \$	1 500,0 \$	1 500,0 \$
Soutien aux étudiants autochtones	1 000,0 \$		500,0 \$			500,0 \$
TOTAL 2018-2019	8 500,0 \$	1 500,0 \$	2 000,0 \$	1 500,0 \$	1 500,0 \$	2 000,0 \$
Manque à gagner	(15 273,0 \$)	(2 062,6 \$)	(4 233,4 \$)	(3 311,5 \$)	(2 087,6 \$)	(3 577,9 \$)

* Montant additionnel accordé aux établissements de petite taille en régions au volet fixe de cette subvention.

4. Recommandation

En conséquence de ce qui précède, les établissements en région du réseau de l'Université du Québec demandent au gouvernement de continuer à reconnaître leur rôle régional et à le soutenir en rétablissant minimalement le financement qui existait à cet effet jusqu'en 2017-2018.

Ce financement s'ajouterait aux montants prévus à la nouvelle formule de financement des universités mise en place en 2018-2019 pour soutenir leur surcoût d'enseignement (volets *Facteur éloignement*, *Facteur couverture territoriale* et *Facteur taille* de l'enveloppe *Soutien aux établissements de plus petite taille*).

Le montant à octroyer à chacun d'eux avec la création d'une nouvelle enveloppe normée *Soutien aux régions* de la subvention de fonctionnement dont le montant serait indexé annuellement selon les paramètres usuels serait le suivant :

- UQTR : 2,1 M\$
- UQAC : 4,2 M\$
- UQAR : 3,3 M\$
- UQO : 2,1 M\$
- UQAT : 3,6 M\$

Ce financement sera utilisé pour couvrir des dépenses existantes auparavant financées par les trois enveloppes qui ont été abolies.

Les discussions pourront se poursuivre afin de leur permettre de demeurer des partenaires privilégiés du gouvernement pour assurer le dynamisme et la prospérité des régions.

5. Éléments additionnels pour appuyer le rétablissement du soutien au rôle régional des établissements en région du réseau de l'Université du Québec.

Entendu dans ses différentes composantes —économiques, sociales, culturelles, démographiques, environnementales et de santé—, le développement régional peut se mesurer par un ensemble d'indicateurs généralement associés à l'attraction et la création d'entreprises, à la création d'emplois de qualité générant de hauts niveaux de salaires, à une croissance démographique, particulièrement des « jeunes actifs », à l'amélioration des connaissances et des compétences de la population, à un bassin de main-d'œuvre qualifiée et diversifiée, à l'amélioration des conditions de vie de la population, à la vitalité du tissu associatif, au dynamisme dans le domaine des arts et de la culture, à l'amélioration de la qualité de vie, au pouvoir d'agir de la population et au renforcement de la cohésion sociale. L'expérience des établissements du réseau de l'Université du Québec montre qu'ils ont contribué, et continuent de le faire, à ces composantes du développement régional, que nous pouvons exprimer en quatre apports.

2.1 L'université facteur d'attraction, de développement et de rétention des personnes qualifiées

Au premier plan de sa mission, l'université assure dans une région la formation supérieure de la main-d'œuvre. En offrant un ensemble de programmes de base correspondant aux grands besoins socioéconomiques – éducation, génie, santé, administration, etc. – et en attirant des étudiants de l'extérieur dans ses créniaux d'excellence, les établissements du réseau de l'Université du Québec satisfont, dans leurs milieux respectifs, une partie importante des besoins de formation supérieure.

L'effet structurant de cette contribution comporte plusieurs facettes :

- Elle permet de retenir des jeunes et d'attirer des populations immigrantes. Des études montrent, en effet, que l'installation professionnelle des diplômés locaux dans leur région est plus élevée que celle des diplômés qui ont fait leur formation initiale en dehors de la région. On remarque aussi que la présence de professeurs fortement impliqués en recherche et le constat que des découvertes majeures sont possibles à proximité de chez soi contribuent à développer chez certains jeunes l'attrait pour les études universitaires et les métiers de la recherche. La proximité des centres de recherche et de la panoplie d'emplois spécialisés qui s'y rattachent permet de sensibiliser les élèves à des métiers ou des professions très diversifiés. En plus d'ouvrir leurs horizons, cette proximité favorise le maintien des jeunes en région.
- Elle concourt également au rehaussement des qualifications des populations locales et au développement et au maintien des compétences. À cet effet, les établissements du réseau de l'Université du Québec déploient beaucoup d'efforts afin d'assurer l'accès à un éventail suffisamment large de programmes de formation initiale, avancée et continue dans un ensemble de secteurs qui répondent adéquatement aux besoins des populations locales.
- Elle sert finalement à nourrir la capacité pour les entreprises et les autres organismes employeurs de trouver sur place un bassin de main-d'œuvre ayant complété des études de niveau universitaire. Cette possibilité constitue par ailleurs un facteur décisif d'attraction et de rétention d'entreprises et d'organismes.

2.2 L'université source d'innovation au service du développement des milieux

Deuxième volet incontournable de la mission universitaire, la recherche contribue au développement culturel, social, environnemental et économique des régions. Pour réaliser son plein apport à ce développement, elle doit tenir compte des préoccupations des milieux professionnels, sociaux et naturels dans lesquels elle est insérée. Cette recherche sera davantage contextualisée, elle comprendra d'emblée des activités de partage et de transfert et se réalisera idéalement avec les partenaires concernés. Le soutien à la réalisation de recherches menées dans un tel contexte permet bien sûr de développer, dans ces milieux, une culture de l'innovation qui favorise créativité et ouverture. Elle permet en outre aux étudiants-chercheurs de s'imprégner d'une autre réalité comportant ses propres impératifs.

Les établissements de l'Université du Québec sont, dans certains secteurs, devenus des pôles incontournables de recherche et de transfert, favorisant l'accès à des millions de dollars en subventions, contrats et commandites et générant dès lors, dans les régions, des activités scientifiques et technologiques de haut niveau. Les effets d'entraînement de ces réalisations sont énormes, aussi bien pour le développement du bien-être et de la santé des individus et des populations que pour le développement de secteurs économiques, comme en témoignent les quelques exemples suivants.

Les chercheurs des établissements du réseau de l'Université du Québec font également avancer les connaissances dans le domaine du développement communautaire, territorial, et régional. Cette force en recherche se déploie au sein de centres et de chaires de recherche et de programmes de formation aux cycles supérieurs.

Finalement, la recherche universitaire constitue un élément particulièrement important des stratégies régionales d'innovation, de recherche et de développement ainsi que de renforcement de la compétitivité des activités constituant l'ossature socioéconomique des communautés. Les travaux de recherche réalisés dans les universités œuvrant en région contribuent au développement régional grâce aux capitaux attirés, au personnel hautement qualifié qui y participe et à la production de connaissances, de procédés, de produits et de services, en concertation avec des partenaires des milieux où elles sont intégrées. En définitive, alliant développement scientifique et arrimage aux besoins des milieux qu'ils desservent, les établissements du réseau de l'Université du Québec se veulent à la fois pertinents et enracinés dans la société qui les soutient et en sont un des vecteurs de sa transformation.

2.3 L'université initiatrice des maillages du développement

Les paramètres énumérés jusqu'ici convergent finalement vers un dernier : dans un territoire donné, l'université est un élément déterminant des maillages communautaires, sociaux et économiques nécessaires au développement régional. Comme lieu de formation et de rayonnement culturel, comme pôle de recherche et de transfert technologique ainsi que comme employeur important, l'université est au cœur de ce qu'on appelle « la région » pour finalement désigner la toile, généralement tissée de façon très serrée, des acteurs qui façonnent le territoire.

Dans les régions où les établissements du réseau de l'Université du Québec sont établis, leurs dirigeants, leurs professeurs, leurs étudiants, leurs personnels sont solidement engagés dans les réseaux de relations qui « font » la région. L'université est toujours

présente dès lors que se prennent des initiatives de concertation en vue du développement. Les universités en région font partie de ces forces de rassemblement et de cohésion sans lesquelles le développement socio-économique et culturel serait impensable.

Les établissements du réseau de l'Université du Québec sont porteurs de façons de travailler avec leur milieu par exemple sous forme de consortiums de recherche, de démarches d'animation et de planification régionale, etc. qui, compte tenu des défis que pose l'évolution de la société actuelle, demeurent plus que jamais pertinents. Ces « maillages du développement » doivent s'effectuer de manière inclusive avec l'ensemble des partenaires tant économiques que sociocommunautaires, scolaires, culturels et artistiques, et s'appuyer de plus en plus sur les métiers émergents de la médiation des savoirs ainsi que sur le courtage informationnel.

2.4 L'université comme agent économique et culturel

Soulignons finalement qu'une université génère un ensemble d'effets directs (salaires), indirects (achats de biens et services) et induits (dépenses de consommation de ses salariés) qui concourent à la vitalité du tissu économique local. Les emplois offerts sont de qualité, moins sujets à la conjoncture économique que dans certains secteurs, et permettent l'installation relativement stable de nouveaux résidents générant, en particulier pour les régions, un impact positif au plan démographique. Et c'est sans compter l'impact économique de la circulation des personnes ainsi que des étudiants qui, comme résidents consommateurs, constituent une force économique notable par leurs dépenses en matière de logement, d'alimentation, de vêtements, de divertissements, de biens et services divers.

Chaque établissement universitaire est un agent économique de premier ordre dans son milieu. L'impact de la présence d'une université en région et de la recherche qu'elle y effectue ne se limite cependant pas à sa seule dimension économique. Les établissements du réseau de l'Université du Québec sont à la fois des lieux d'animation et de soutien à la vie culturelle, artistique et sportive locale ainsi que des foyers de vie intellectuelle, qui, sans eux, seraient plus restreints.

Annexe 1

Répartition du financement dédié aux établissements en région du réseau de l'Université du Québec afin de compenser leur surcoût d'enseignement et soutenir leur rôle régional.

Enveloppe	% Rôle régional	% Surcoût d'enseignement	\$ Total	k\$ Rôle régional	k\$ Surcoût d'enseignement
Allocations 2017-2018 (ancienne formule)					
Majoration de l'enveloppe Soutien à l'enseignement et à la recherche	100%	0%	5 000,0 \$	5 000,0 \$	- \$
Enveloppe Régions					
- <i>Rayonnement</i>	32%	68%	14 327,1 \$	4 584,7 \$	9 742,4 \$
- <i>Éloignement</i>	100%	0%	3 300,9 \$	3 300,9 \$	- \$
- <i>Taille</i>	32%	68%	13 787,9 \$	4 412,1 \$	9 375,8 \$
- <i>Recherche (partenariat en région)</i>	100%	0%	2 377,0 \$	2 377,0 \$	- \$
- <i>Rendez-vous</i>	100%	0%	4 098,2 \$	4 098,2 \$	- \$
Enveloppe Universités de taille modeste sises en région du réinvestissement 2006	0%	100%	10 203,9 \$	- \$	10 203,9 \$
Enveloppe Aide aux universités de taille modeste sises en région	0%	100%	10 410,1 \$	- \$	10 410,1 \$
TOTAL 2017-2018			63 505,2 \$	23 773,0 \$	39 732,2 \$
Allocations 2018-2019 (nouvelle formule)					
Facteur éloignement	0%	100%	3 980,4 \$	- \$	3 980,4 \$
Facteur couverture territoriale					
- <i>Cours dupliqués</i>	0%	100%	15 509,3 \$	- \$	15 509,3 \$
- <i>Déplacements</i>	0%	100%	614,8 \$	- \$	614,8 \$
Facteur taille	0%	100%	34 239,2 \$	- \$	34 239,2 \$
Majoration de l'enveloppe Soutien à l'enseignement et à la recherche	100%	0%	7 500,0 \$	7 500,0 \$	- \$
Soutien aux étudiants autochtones	0%	100%	1 000,0 \$	1 000,0 \$	- \$
TOTAL 2018-2019			62 843,7 \$	8 500,0 \$	54 343,7 \$
Différence entre 2017-2018 et 2018-2019					
Gain (perte)			(661,5) \$	(15 273,0) \$	14 611,5 \$